



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Représentants des communes de Chenôve et Dijon****1- Représentants de la commune de Chenôve au sein de la CLECT**

Par délibérations successives du 18 septembre 2014, du 27 novembre 2014, du 25 juin 2015, du 17 décembre 2015, du 1er décembre 2016, du 30 mars 2017 et du 29 juin 2017, le conseil communautaire/métropolitain a approuvé la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole.

Depuis lors, par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2017, la commune de Chenôve a souhaité procéder à plusieurs modifications de ses représentants titulaires et suppléants au sein de la CLECT, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur de cette dernière.

Pour mémoire, les représentants de la commune au sein de la CLECT étaient jusqu'alors les suivants :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Monsieur Jean VIGREUX	Monsieur Dominique MICHEL
2	Madame Claudine DAL MOLIN	Monsieur Thierry FALCONNET

Par délibération en date du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal de Chenôve a décidé de proposer à Dijon Métropole la désignation des nouveaux membres suivants :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Dominique MICHEL
2	Madame Claudine DAL MOLIN	Monsieur Bernard BUIGUES

2- Représentants de la commune de Dijon au sein de la CLECT

Suite à une délibération du conseil municipal de Dijon du 26 septembre 2016, le conseil communautaire avait procédé, par délibération en date du 1^{er} décembre 2016, à une modification de certains représentants de la commune au sein de la CLECT.

La délibération du conseil communautaire n'avait toutefois pas été suffisamment explicite concernant « l'ordre » des cinq membres titulaires et des suppléants de la commune de Dijon au sein de la CLECT, et ne permettait notamment pas d'identifier précisément à quel(le) membre titulaire était « rattaché(e) » chaque membre suppléant(e).

Conformément à la délibération du conseil municipal de Dijon du 26 septembre 2016, il convient donc de préciser que les cinq membres titulaires de la commune au sein de la CLECT, ainsi que leurs suppléants respectifs, sont les suivants :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Nathalie KOENDERS	Lydie PFANDER-MENY
2	Georges MAGLICA	Christine DURNERIN
3	Pierre PRIBETICH	Denis HAMEAU
4	François DESEILLE	Marien LOVICH
5	Jehan-Philippe CONTESSE	Sandrine HILY

Pour ce qui concerne les représentants des 22 autres communes, la composition de la CLECT demeure inchangée.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Chenôve du 6 novembre 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Dijon du 26 septembre 2016 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la désignation des représentants titulaires et suppléants suivants de la commune de Chenôve au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Dominique MICHEL
2	Madame Claudine DAL MOLIN	Monsieur Bernard BUIGUES

- **de confirmer** la désignation des représentants titulaires et suppléants suivants de la commune de Dijon au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY
2	Monsieur Georges MAGLICA	Madame Christine DURNERIN
3	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU
4	Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICHY
5	Monsieur Jehan-Philippe CONTESSE	Madame Sandrine HILY

- **de préciser** que les représentants titulaires et suppléants des 22 autres communes membres de Dijon Métropole demeurent inchangés ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)